

COMMUNE DE VIALAS (LOZERE)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 *BUDGET PRINCIPAL VIALAS (Nomenclature M57)*

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	1 051 982.83 €
Dépenses de fonctionnement	- 881 010.21 €
Résultats de l'année 2023	170 972.62 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, etc... Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 280 036.83 €.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 379 961.39 € pour l'année 2023. Elles étaient de 386 612.26 € en 2022 et de 370 524.32 € en 2021.

3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ces dépenses s'élèvent à 66 819.00 € pour l'année 2023. Il s'agit des prélèvements FNGIR, des fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et des reversements sur DGF.

4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 111 122.19 €.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 27 300 € à :

Tiers	Article	Op. Ordre	Opération	Nature	Montant HT	Montant TTC
Q	Q 657	Q	Q	Q	Q	Q
ECOLE DE PETANQUE VILLEFORTAISE	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	40,00	40,00
VIVRE A VIALAS	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	3 000,00	3 000,00
ASSOCIATION DU TRENZE AU LUECH	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	600,00	600,00
ASSOCIATION LE PETASSOU	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	300,00	300,00
ASSOCIATION DU MOULIN BONIJOL	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	1 500,00	1 500,00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE 3 VALL	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	60,00	60,00
ASSOCIATION JAZZ EN CEVENNES	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	4 000,00	4 000,00
ASSOCIATION FILON DES ANCIENS	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	2 500,00	2 500,00
ASSOCIATION EXPERIENCE	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	2 500,00	2 500,00
ASSOCIATION LES AMIS DU TRENZE	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	2 000,00	2 000,00
ASSOCIATION BLUES AND CO	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	3 000,00	3 000,00
ASSOCIATION LA BOULE DU TRENZE	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	1 200,00	1 200,00
ASSOCIATION LES AINES DE L EPHAD	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	2 000,00	2 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE VIALAS	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	2 400,00	2 400,00
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES	65748			SUBVENTION 2023 MAIRIE DE VIALAS	2 200,00	2 200,00
Total					27 300,00	27 300,00

5) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 8 034.11 € en 2023.

6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercice antérieur pour un montant de 4 967.69 €.

7) Les opérations d'ordre (chapitre 042)

Les dépenses d'ordre représentent en 2023 : 30 069.00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	210 462.53	280 036.83	+ 33.06 %
012	Charges de personnel	386 612.26	379 961.39	- 1.72 %
014	Atténuation de produits	68 003.00	66 819.00	- 1.74 %
65	Autres charges de gestion courante	109 759.55	111 122.19	+ 1.24 %
66	Charges financières	8 666.29	8 034.11	- 7.29 %
67	Charges exceptionnelles	30.00	4 967.69	+ 16458.97 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 169.00	30 069.00	- 0.33 %
Total des dépenses		813 702.63	881 010.21	

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement par EDF pour erreur de facturation et le remboursement de salaires par les assurances pour les agents en arrêt maladie, pour un montant total de 27 863.04 € en 2023. Il était de 19 029.09 € en 2022.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent :

- De l'occupation du domaine public : 2 352.46 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 2 900.00 €
- Des redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : 12 645.35 €
- Remboursements des charges de personnel par les budgets annexes : 67 000.00 €
- Divers : 247.60 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 40.04 %

Taxe sur le foncier non bâti : 239.54 %

Taxe d'habitation : 12.70 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7.1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	278 422.00 €	290 962.00 €	320 300.00 €
Variation en pourcentage		+ 4.5 % / 2021	+ 10.08 % / 2022
Variation en valeur		+ 12 540 € / 2021	+ 29 338 € / 2022

Le chapitre 73 regroupe également : les autres contributions directes, la taxe communale additionnelle aux droits de mutation et les droits de place, les attributions de compensation, etc... pour un montant total du chapitre 73 de 365 824.66 €.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

Dotations 2023/2022	2022	2023	Ecart
DOT FORFAITAIRE	227 235 €	227 123 €	- 112 €
DOT BOURG CENTRE	77 090 €	82 658 €	5 568 €
PEREQUATION	34 688 €	40 462 €	5 774 €
DOT SOLI RURALE CIBLE	66 133 €	66 892 €	759 €
DOT NAT PEREQUATION	25 117 €	25 095 €	- 22 €
DGF TOTAL	430 263 €	442 230 €	11 967 €
BIODIVERSITE	43 952 €	43 771 €	- 181 €
DOT ELU LOCAL	4 547 €	4 762 €	215 €
TOTAL	478 762 €	490 763 €	12 001 €

Le chapitre 74 regroupe également le FCTVA, les dotations CCSS et MSA, etc... pour un montant total du chapitre 74 de 534 337.15 €.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés et des refacturations de charges en 2023 est de 38 810.37€.

6) Les produits financiers (chapitre 76)

Le montant des recettes financières s'élève à 2.20 €. Il correspond aux arrondis PASRAU.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	421 311.27 €	94 923.40 €	
013	Atténuation de charges	19 029.09 €	27 863.04 €	+46.42 %
70	Produits des services	80 871.05 €	85 145.41 €	+5.29 %
73	Impôts et taxes	329 005.79 €	365 824.66 €	+11.19 %
74	Dotations et participations	522 418.22 €	534 337.15 €	+2.28 %
75	Autres produits (dont loyers)	47 915.94 €	38 810.37 €	-19 %
76	Produits financiers	4.74 €	2.20 €	
77	Produits exceptionnels	100.00 €	0.00 €	

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	821 198.52 €
Dépenses d'investissement	- 541 310.45 €
Résultats de l'année 2023	279 888.07 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2024 : 303 068.66 €

c) Restes à réaliser :

Recettes RAR : 488 730.79 €

Dépenses RAR : 782 494.67 €

Solde RAR : - 293 763.88 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 35 596.09 € en 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 393 703.42 €.

2) Opérations d'équipements :

Les principaux investissements réalisés ou commencés en 2023 sont les suivants :

- Réhabilitation de la Maison du Temps Libre
- Aménagement de la micro-crèche
- Sécurisation de la Fonderie de la Mine du Bocard (Phase 2)
- Calade du Chemin de la Vigne
- Travaux de rénovation des façades de la mairie
- Travaux de Voirie
- Achats de matériels divers

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

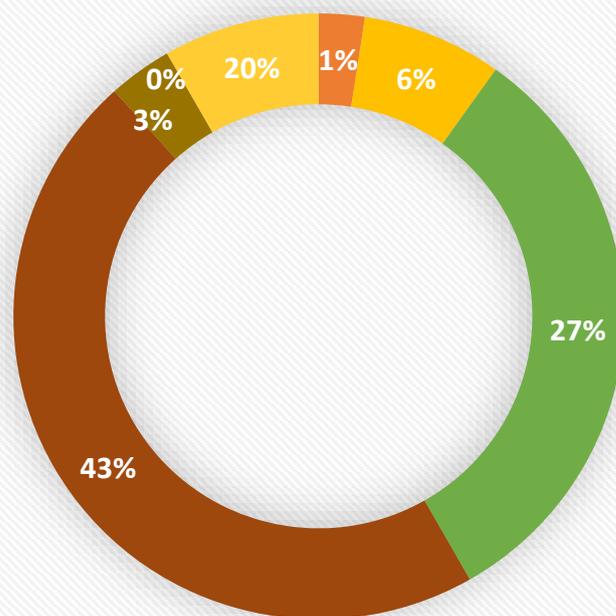
Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 821 198,52 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 791 129,52 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 180 050,67 € (chapitre 13).
 - Du FCTVA pour 93 158,94 €
 - De la taxe d'aménagement pour 5 889,84 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant 512 030,07 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 30 069,00 €

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

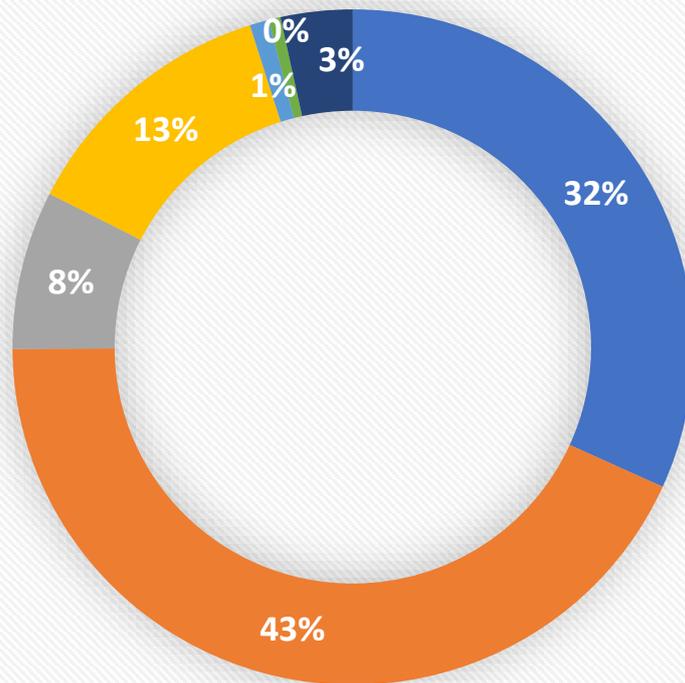
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		94 923,40		23 180,59
Opérations de l'exercice	881 010,21	1 051 982,83	541 310,45	821 198,52
Résultats de clôture		265 896,02		303 068,66
Restes à réaliser			782 494,67	488 730,79
Besoin d'affectation de résultats (Compte1068)				0,00

Recettes de fonctionnement



- 013 - Atténuation de charges : 27,86 k€
- 70 - Produits de services et domaines : 85,14 k€
- 73 - Impôts et taxes : 365,8 k€
- 74 - Dotations et participations : 534,3 k€
- 75 - Autres produits de gestion courante : 38,8 k€
- 76 - Produits financiers : 0,002 k€
- 77 - Autres produits : 0 k€
- 002 - Report excédent : 94,9 k€

Dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges à caractère général : 280 k€
- 012 - Charges de personnel : 379,9 k€
- 014 - Atténuation de produits : 66,8 k€
- 65 - Autres charges de gestion courante : 111,1 k€
- 66 - Charges financières : 8 k€
- 67 - Titres annulés : 4,9 k€
- 042 - Opération d'ordre entre sections : 30 k€